



## Suite d un accident de travail

Par **Manu55**, le **26/04/2012** à **10:12**

Bonjour,rnvoila je suis en accident de travail depuis le 12 mars de cette annee, mon medecin a diagnostique une neuralgie cervico brachiale.rnJe suis magasinier chauffeur 3T5, et je dois porter des pieces de plus de 20kg bien souvent ( fonte de voirie ou beton), je sais qu etant une femme je ne dois pas porter un certain poids. Mais n ayant pas d autres possibilites dans ma region je prends ce qu il y a.rnJe suis en arret jusqu au 4 mai, et j ai decidee de reprendre le travail car je perds de l argent et etant seule avec un enfant je ne peux faire autrement.rnY a t il des possibilites de reclassement ou autre car je sais que je vais reprendre mais que j ai toujours mal.rnJe ne sais comment faire et ne trouve rien d autre actuellement.rnMerci de bien vouloir prendre le temps de me lire

Par **pat76**, le **26/04/2012** à **18:45**

BonjourrrnrnAvant de reprendre le travail, vous devrez obligatoirement passé un examen médical de reprise à la médecine du travail.rnrnVous n'avez pas d'indemnités complémentaires versées par une caisse de prévoyance pour laquelle votre employeur prélève une cotisation mensuellement sur votre salaire, ou alors le complément de salaire vous est directement versé par votre employeur. Il s'agit d'un accident de travail pas d'un arrêt maladie.rnrnPour l'instant, vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous lui demandez de vous prendre un rendez-vous à la médecin du travail pour le jour de votre reprise (7 mai je suppose, le 5 mai étant un samedi?).rnrnVous précisez que vous faites votre demande au visa des articles R 4624-18 et R 4624-21 du Code du Travail.rnrnvous indiquez que l'examen médical de reprise à la médecine du travail après un arrêt supérieur à 8 jours suite à un accident du travail.rnrnVous ajoutez que vous ne reprendrez votre poste qu'avec l'avis du médecin du travail.rnrnVous

garderez une copie de votre lettre.  
Votre employeur ne pourra pas refuser votre demande cela serait de sa part une faute grave.

Par **Manu55**, le **30/04/2012** à **14:22**

bonjour pat76, j ai une part de mon salaire le reste m etant payee par la secu.  
le spécialiste que j ai vu la semaine dernière m a dit d aller voir mon medecin traitant ( qui m a mis en accident de travail le premier), avant la fin de mon arret pour me faire une reprise de boulot.  
Je suis pour retourner au travail car les versements de la secu me mette dedans a nous payer que tt les 15 jours, le leger probleme qui se pose c est que j ai toujours mal.  
Comment cela va t il se passer si je retourne au travail et que ca relache?